



Province de Namur
Commune de Gesves



Coordination ATL :

Valérie HAUWAERT - valerie@coala.be
085/670.203 - 0476/968.426

Procuration à un membre de la Commission Communale de l'Accueil (CCA)

Rappel du ROI :

Article 14. *Un membre effectif ne pouvant être présent à la réunion de la C.C.A. a la possibilité de se faire remplacer par son suppléant. Si son suppléant ne peut être présent, il peut donner procuration à une autre personne de son choix mais de sa composante siégeant à la Commission et sans que cette dernière puisse être titulaire de plus d'une procuration.*

Je soussigné(e)

membre effectif de la composante

- 1 – représentant le conseil communal
- 2 – représentant les écoles fondamentales
- 3 – représentant les personnes qui confient les enfants
- 4 – représentant les opérateurs déclarés à l'ONE
- 5 – représentant les institutions déjà agréées (Communauté française)

ne peux être présent à la CCA du

Mon/Aucun suppléant ne pouvant être présent, je donne procuration

à M.

pour exprimer ma voix, le cas échéant.

Date et signature



Centre d'Organisation et d'Animation de **Loisirs Actifs** - www.coala.be

Organisation de jeunesse et Organisme de Formation habilités par la Communauté française (ONE pour les Centres de vacances et l'ATL)